

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 24 juin 1908, M. le Chanoine Joseph Baud, Vicaire Général de l'Archevêché Catholique de Bucarest, est autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare qui lui a été conférée par S. M. le Roi d'Italie.

Par Ordonnance en date du 26 juin 1908, M. Mantovanni, Vétérinaire, Membre du Comité d'Hygiène publique et de Salubrité, est nommé Inspecteur adjoint des Abattoirs et Marchés.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco;

Vu le Rapport de M. le Directeur des Travaux Publics en date du 20 juin 1908;

Vu l'Ordonnance sur la Police générale du 6 juin 1867, titre II, chapitre XII;

Considérant que les travaux de rechargement des chaussées et le goudronnage des chaussées de plusieurs voies de la Principauté nécessitent l'interruption de la circulation des voitures, charrettes et autres véhicules sur ces voies;

## Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 1<sup>er</sup> juillet 1908, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite sur les voies faisant l'objet d'un rechargement général ou du goudronnage de leur chaussée.

ART. 2. — Cette interdiction ne s'applique pas au boulevard d'Italie ni à la section du boulevard Charles III comprise entre le pont de Wurtemberg et la frontière de la Principauté.

Pour les autres voies, la circulation n'y sera interrompue que sur des sections comprises entre deux routes y aboutissant et permettant de donner une autre issue aux véhicules. Ces sections seront déterminées par la Direction des Travaux Publics.

ART. 3. — Il sera placé à chaque extrémité des voies et sections de voies sur lesquelles la circulation sera interdite un barrage accompagné d'un écriteau portant la mention « circulation interdite aux voitures ».

Ce barrage sera éclairé pendant la nuit.

ART. 4. — Le Directeur des Travaux Publics, le Directeur de la Sécurité Publique et le Commandant des Carabiniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Monaco, le 29 Juin 1908.

LE MAIRE,  
Ch<sup>ef</sup> DE LOTH.

Vu et approuvé :  
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
ROGER.

Les concerts du Casino ont lieu tous les jours :  
De 3 à 4 heures dans l'atrium Dimanches et Jdudis, de 3 heures et demie à 5 heures au kiosque de la terrasse.

Tous les soirs à 8 heures et demie au kiosque de la terrasse.

## Lettre de Paris

La Ville de Paris vient de faire, au Petit Palais, les honneurs d'une nouvelle salle à ses invités. Cette salle est consacrée au Musée de l'estampe moderne. Cette manifestation, à laquelle ne manqueront pas d'applaudir tous ceux qui s'intéressent au mouvement artistique de notre époque, a deux avantages particulièrement précieux.

Elle montrera, d'abord, que la décadence de la gravure n'est pas aussi prononcée que l'on se plaît à le dire. Elle hospitalisera enfin, pour la première fois en France, dans un local et dans des conditions d'installation dignes de lui, un art qui jusqu'à présent n'avait eu d'asile qu'en l'obscurité de portefeuilles connus seulement des travailleurs avertis, des amateurs avisés, mais pour la majorité du public généralement fermés.

On objectera peut-être que les Salons offrent à nos regards de quoi les satisfaire sur la production contemporaine. Des centaines et des centaines de gravures tapissent les parois des hautes murailles. Hélas! Quel enseignement retirer de cet envahissement de travaux pour la plupart consciencieux sans plus, de cet encombrement de médiocrités?

Le choix qu'il importait de faire, dans l'intérêt de l'Art et aussi pour la glorification méritée des véritables artistes, la sélection qu'il devenait urgent d'opérer pour l'éducation de tous, se trouvent pleinement réalisés au Petit Palais.

Dans une des galeries du rez-de chaussée en bordure des parterres fleuris de l'avenue des Champs-Élysées, près de trois mille estampes ont été réunies par les soins de M. Henry Lapauze, conservateur du palais des Beaux-Arts. Ces estampes sont signées de tous les maîtres aquafortistes, burinistes, lithographes, graveurs sur bois, vivants, et données gracieusement par eux à la Ville de Paris, ou signées des maîtres défunts du dix-neuvième siècle et dues, celles-là, à la générosité de collectionneurs.

Au premier rang des œuvres de reproduction figurent celles de Braquemond, dont le talent, tout de vigueur et de précision, sait exprimer avec une perfection égale l'art un peu fruste de Millet et l'art grave et subtil de Gustave Moreau; puis celles de J. Patricot, dont les qualités de peintre ne font pas oublier quel incomparable buriniste il fut et est encore à ses heures; de Bulant, dont la pointe a conservé les traditions de grâce et de finesse du dix-huitième siècle; de Lefort, si divers et si fidèle dans l'interprétation de ce qu'il retrace; de Jules Jacquet, l'interprète si probe de Ingres et de Bonnat; de V. Focillon, si souple dans ses traductions de la peinture contemporaine; de Rose Maireau, d'une exquise sensibilité, et de A. Delzers, un jeune qui ne se contente

pas de transcrire de façon experte les conceptions du pinceau, mais s'affirme encore excellent dessinateur avec un portrait original de M. Dujardin-Beaumetz.

Parmi les reproductions par la lithographie, on admirera notamment trois planches capitales, d'après Jean-Paul Laurens, qui mettent en valeur le talent vigoureux de M. Paul Maurou, et qui furent commandées à cet excellent artiste par la Ville de Paris; la Cène, d'après Tiepolo, par M. Broquelet; une composition de Millet par Georges Sauvage et un paysage de Joseph Vernet, de la collection Dutuit, par M<sup>lle</sup> Vernaut.

La gravure originale occupe les trois quarts environ de la galerie du Musée de l'estampe moderne. Il y a là une gerbe magnifique de chefs-d'œuvre que nous regrettons de ne pouvoir tous citer.

Eaux-fortes du maître Léon Bonnat, d'après divers portraits exécutés par lui, mais où il a ajouté, grâce aux morsures de la pointe, tant d'observations neuves que ces planches y ont acquis comme une manière d'originalité. Eaux-fortes du grand artiste qu'est Jean-Paul Laurens — citons une admirable pièce peu connue, *Le Pape et le Christ*; — de J.-C. Cazin, données par M<sup>me</sup> Cazin; de A. Falguière. Eaux-fortes du sculpteur Rodin, un profil d'Antonin Proust, d'une beauté de médaille antique, un masque de Victor Hugo d'une verve incomparable.

Eaux-fortes de Braquemont, encore, — le portrait d'Ed. de Goncourt en quatre états différents; — de M<sup>me</sup> Braquemont, de A. Lepère, le maître exquis dont l'exposition fut le clou du Salon de cette année; de Ch. Cottet, d'Osterlind, de Steinlen, de Jeannot, d'Henri Rivière, de Paillard, d'Albert Laurens, de Picabia, de Béjot. Eaux-fortes de Rassenfosse, émule de Rops et très personnel évocateur de troublantes silhouettes; de A. Affleck, d'Ed. Chahine, de G.-W. Chandler, d'Heddy Fitton et autres œuvres de source étrangère mais qui complètent heureusement l'ensemble de la gravure moderne.

Lithographies de Fantin-Latour, don de M<sup>me</sup> Fantin-Latour; de Carrière, don de la famille du maître disparu; de Toulouse-Lautrec, don de M<sup>me</sup> la marquise de Toulouse-Lautrec; de Léandre, dessinateur d'esprit si fin, si délicat, plein de verve et d'humour; d'Abel Faivre, habile à fixer sur la pierre l'élégance de la Parisienne; de Chéret, dont une charmante planche d'éventail donnée par M. Henri Béraldi; de Cottet, de Jean Véber, de Devambez, de Désiré Lucas.

Gravures sur bois de A. Lepère qui, dans cette catégorie comme ailleurs, règne sans rival, souple et puissant tour à tour, soit qu'il trace l'imposante silhouette de Notre-Dame se détachant sur les feux du couchant, soit qu'il interprète les aspects de la grande nature. Bois en couleurs de Paillard, sites de Hollande d'une vision franche et séduisante, et de Henri Rivière.

Une pléiade de graveurs défunts du dix-neuvième siècle est réunie à côté des artistes vivants, grâce à la générosité de M. Henri Béraldi, qui a fait au Petit Palais le don magnifique de cent portraits d'hommes, depuis le premier Empire jusqu'à nos jours. Ces œuvres remarquables, signées de C. Nanteuil, Toschi, Henriquel-

Dupont, Gavarni, Gigoux, Paul Baudry, Gaillard, permettent de juger de quelle phalange de talents peut s'enorgueillir la gravure française au dix-neuvième siècle. Il importe de relever de cet ensemble la collection des portraits d'après Ingres, par Calamatta et Dien, pièces de tout premier ordre et en qui l'on retrouve les géniales qualités du peintre de la *Source* et de l'*Apothéose d'Homère*.

Dans des vitrines, auxquelles convient leur petit format, ont été placées des gravures d'Hédouin, de Gavarni, de Delacroix, de Français, de Raffet, de Lallanne, et l'œuvre gravé de Charles Jacque, don de M<sup>me</sup> Chaplin.

Signalons également des planches intéressantes de Paul Huet, Guérard, Buhot, J.-L. Brown, Boilvin, Burney, données à la Ville de Paris par les héritiers de ces grands artistes.

Enfin, l'édition nationale de Victor Hugo, illustrée par tous nos maîtres modernes, donnée par M<sup>me</sup> la marquise Carcano au Petit Palais et exposée sous vitrines, démontrera aux amateurs de beaux livres que cette branche de l'Art ne mérite pas le discrédit dans lequel, depuis quelque temps, on semble prendre à tâche de la faire tomber.

\* \*

La gravure en couleurs est aussi représentée au Musée de l'estampe. Le maître Raffaëlli y tient la tête de quelques artistes de choix tels que MM. Thaulow, Osterlind, Jean Véber, Picabia, Luigini, Bernard Boutet de Monvel, G. Bergès, Franc Lamy. Et c'est encore à la générosité d'un donateur que l'on doit en majeure partie ce faisceau de belles œuvres, à M. Georges Petit.

On le voit, rien n'a été omis pour rendre cette sélection d'œuvres très significative, on peut le dire. S'il est encore de très réels talents pour représenter la gravure de reproduction en France, où elle fleurit jadis d'un si bel éclat, c'est évidemment vers la gravure originale que semble désormais devoir s'orienter l'art de l'estampe. Nul doute que le public, suivant l'exemple des amateurs et des collectionneurs, ne lui accorde bientôt, grâce à l'exposition du Petit Palais, une attention soutenue et une faveur justement méritée.

## VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

### Contre les Mouches et les Moustiqués.

On a déjà indiqué divers moyens de s'en débarrasser : ces moyens ne sont qu'à moitié bons, puisque les mouches pullulent toujours. M. le docteur Delamare, médecin-major à Saint-Denis, vient d'indiquer un nouveau procédé qui donnerait d'excellents résultats et qui est d'une application simple. Nous allons le faire connaître à notre tour.

On fait préparer chez le pharmacien la solution suivante :

Formol de commerce..... 100 grammes.  
Eau..... 900 grammes.

On remplit de ce liquide plusieurs assiettes que l'on dispose en plusieurs endroits de la pièce à assainir, sur les tables ou sur le sol. Vingt-quatre heures après (pendant la période d'été bien entendu), ces assiettes et la zone environnante seront remplies de mouches et de moustiques empoisonnés. Les diptères qui n'auront pas été sidérés sur place iront mourir à un ou deux mètres plus loin, et le sol sera jonché de leurs cadavres.

La solution de formol au dixième est le véritable tombeau des mouches, et M. le docteur Delamare ajoute, ce qui est bien plus gros de conséquences : aussi le tombeau des moustiques. La solution les attire et les tue. Ces maudits insectes meurent quelque temps après avoir trempé leur trompe dans le liquide.

La solution indiquée devra, dit M. Delamare, être renouvelée dans les assiettes toutes les quarante-huit heures. Elle perd effectivement de son efficacité au bout de deux à trois jours et elle n'est pas coûteuse au point de n'être pas souvent renouvelée. On a essayé des solutions moins concentrées ou encore d'autres antiseptiques comme l'huile de schiste. Les résultats ne sont pas comparables.

Le moyen que nous signalons est de beaucoup supérieur à ceux qui ont été proposés jusqu'ici, tels que

papiers chimiques, préparations à la glu, mouchivores, etc. M. Delamare opère ainsi dans les hôpitaux. Dans chaque salle d'hôpital, on place sur la table du milieu et sur le rebord des fenêtres quelques assiettes remplies de formol au dixième. A la tête de chaque lit on trouve un crachoir contenant deux cuillerées à bouche de la même solution. Les malades, qui, avant que l'on eût pris cette précaution, étaient martyrisés pendant la saison chaude par les mouches et les cousins, purent reposer tranquillement.

On a eu la curiosité de savoir combien on pouvait détruire de mouches en vingt-quatre heures. On a pu ainsi constater que, pour une salle de cinq cent vingt et un mètres cubes, on avait détruit, du 1<sup>er</sup> au 7 août, l'année dernière, une moyenne de quatre mille mouches, quarante mille en dix jours.

Parmi les maladies transmises par les mouches, on peut citer les filarioses, la malaria, la fièvre jaune, la tuberculose, la dysenterie, etc. Aussi, dans les réfectoires et principalement dans les services hospitaliers, les récipients contenant les aliments et les boissons alimentaires doivent être munies d'un couvercle. Cette précaution, bonne pour la propreté en général, est pourtant une mesure de prophylaxie de haute importance. Le formol sera donc employé comme auxiliaire puissant.

Ce qui frappe dans le procédé nouveau, c'est son application aux moustiques. Le moustique a les mêmes inconvénients que la mouche, mais il est encore plus dangereux et extrêmement désagréable par ses piqûres plus ou moins douloureuses. A Paris, les moustiques tendent à s'acclimater depuis quelques années, et, déjà, aux environs de la ville, dans les promenades, ils ont fait leur apparition.

Ce serait un bien gros résultat de pouvoir se mettre à l'abri de ces insectes insupportables. Or, le formol serait actif. Nous n'avons pu encore vérifier le fait. Pour les moustiques, dit-on, l'assiette remplie de formol au dixième suffirait pour en détruire un grand nombre, mais le résultat serait bien meilleur encore si l'on plaçait au milieu de l'assiette une petite veilleuse en verre baignant dans le formol. Les insectes sont attirés par la lumière et tombent dans la solution.

On pourrait penser qu'il serait avantageux d'enduire les bords de l'assiette d'une substance sucrée. Les essais ont montré qu'il valait mieux ne pas mettre autre chose que le formol. Quand on humecte les bords des récipients de miel ou de sirop, les insectes s'arrêtent sur la matière sucrée et vont moins sur le formol. Le formol exerce une action puissante sur eux, les étourdit et les empoisonne. Sur nous, le formol, respiré à cette dose et non continuellement, n'exerce pas d'action toxique.

Du reste, nous savons, depuis quelque temps, que le formol constitue un liquide précieux pour se débarrasser des insectes parasites. Un lavage au formol des parquets détruit les puces et leurs larves cachées dans les rainures. Le formol est bien le véritable ennemi des insectes et, seul, il est efficace, dans les tiroirs et les armoires, contre l'invasion des mites et des vers. On peut l'utiliser aussi avec succès contre les démangeaisons des insectes et notamment des moustiques. Voici une lotion facile à préparer : formol de commerce à 40 %, 5 grammes ; glycérine, 10 grammes ; eau de Cologne, 500 grammes. La démangeaison cesse aussitôt.

### Les maladies simulées.

Nous avons parlé de ce simulateur, dont le professeur Dieulafoy entretint l'Académie de Médecine, et qui se faisait des escarres très douloureuses au bras, au moyen de la potasse, et qui poussa la folie, c'est le mot, jusqu'à subir l'amputation du membre atteint. L'illustre praticien découvrit enfin la supercherie, alors que nombre de ses confrères avaient été dupes du faux malade.

C'est qu'il n'est pas toujours facile de découvrir la vérité dans ces circonstances, quoique la médecine légale possède des moyens d'investigation réellement très ingénieux pour confondre les individus qui ont recours à ces pratiques.

Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une blessure et que l'homme de l'art est appelé à constater si cette blessure est réelle ou simulée, c'est-à-dire si son origine est bien celle qu'indique la « victime », il examine tout d'abord

attentivement la direction, la dimension de la section, voit si cette section était possible dans la position où le blessé dit s'être trouvé, etc., etc.

\* \*

Dans un cas semblable, un médecin légiste qui a laissé un nom dans la science, nous voulons parler de Marc, n'eut pas de peine à confondre un simulateur ; nous croyons devoir le rappeler :

« Un nommé N... rentra un beau soir chez lui, le front ensanglanté, et prétendit qu'il avait eu à lutter contre plusieurs agresseurs, qu'il en avait tué deux, et que lui-même avait été frappé d'un violent coup de sabre au front. Le lendemain, on ne découvrit ni morts ni blessés, et examen fait de la blessure de N..., Marc reconnut qu'elle se dirigeait de gauche à droite, tandis que la coupure du chapeau avait été faite de droite à gauche. On conçoit d'ailleurs difficilement, remarquait le judicieux savant, qu'un coup de sabre donné avec assez de force pour diviser le feutre d'un chapeau, se soit arrêté précisément à la peau et n'y ait produit qu'une plaie très légère, presque entièrement cicatrisée au bout de cinq jours.

» Passant à l'examen du couteau avec lequel N... disait avoir frappé l'un des assaillants, Marc ajoutait que « lorsqu'un instrument tranchant pénètre dans toute sa longueur, à travers les vêtements, dans le corps d'un individu, le sang, dont la lame est mouillée, s'essuie dans la plaie même, par le mouvement que l'on fait pour la retirer, surtout lorsque cette lame est plate et large ; le peu de sang qui reste sur la lame n'y forme plus que des stries longitudinales et elle est ensanglantée plutôt vers la pointe que vers le manche ». Or, le couteau présenté était couvert, ou, pour mieux dire, barbouillé de sang sur les deux surfaces, et ces couches de sang étaient plus épaisses vers la pointe que vers le manche de l'instrument ; on ne pouvait donc admettre raisonnablement qu'il eût été ensanglanté par le sang des parties internes qu'il aurait divisées. »

Les conjectures de Marc se trouveront vérifiées par l'aveu de N..., qui avait joué une indigne comédie.

Au moyen du suc de tithymale, de l'écorce de garou et d'autres substances, certains mendiants se fabriquent, c'est le mot, des ulcères du plus répugnant aspect ; or, remarque Briand, autre médecin légiste de haute valeur, les hommes véritablement affectés d'ulcères sont d'une constitution faible et le membre malade est presque toujours atrophié. Si donc le sujet a une belle carnation, de l'embonpoint, des dents saines, on doit soupçonner la ruse. Et comment faire pour la déjouer ? Tout simplement en appliquant un bandage, qui sera surveillé. C'est, en effet, au moyen de ce simple bandage qu'on confondra le simulateur, puisque s'il conserve son bandage tel quel, il lui sera impossible d'entretenir sa plaie, et la cicatrisation s'opérera.

\* \*

L'épilepsie fut souvent choisie soit par des jeunes gens appelés au conseil de révision pour obtenir une exemption définitive, soit encore par de soi-disant pauvres pour apitoyer les âmes charitables ; or, il suffit le plus souvent, pour ne pas être dupe des faux épileptiques, de tâter leur pouls pendant l'accès : petit, serré, lent et profond chez les véritables épileptiques, il est au contraire large et précipité chez ceux qui simulent cette maladie, à raison de la fatigue et de l'agitation que leur cause le rôle qu'ils veulent jouer. Souvent c'est au moyen d'un morceau de savon placé dans la bouche qu'ils projettent l'écume qu'ils laissent couler sur leurs lèvres.

On sait que l'atropine, qui est le principe actif de la belladone, a la propriété de dilater considérablement la pupille de l'œil, en même temps qu'elle paralyse l'accommodation, c'est-à-dire cette fonction qui permet à l'œil de s'adapter à la vision des objets rapprochés ou éloignés. Certains simulateurs ont employé l'atropine pour faire croire qu'ils étaient atteints d'amaurose. Mais comme l'effet de l'atropine ne dure que quelques heures, il suffit, si l'on a quelque doute sur la réalité de l'affection dont est atteint le sujet, de le faire attentivement surveiller.

Les faux sourds sont aussi assez communs. Briand raconte qu'il fallut toute la sagacité de l'abbé Sicard pour dévoiler la fourberie d'un faux sourd-muet. Le

savant prêtre s'étant entretenu avec lui, et lui ayant fait écrire quelques phrases, le démasqua aussitôt. « Il orthographe comme le peuple, disait l'abbé Sicard; il écrit comme on entend, alors que les sourds-muets ne peuvent écrire que comme ils voient. »

Un chirurgien militaire, Percy, a vu de jeunes soldats simuler l'anévrisme du cœur et se présenter à la visite la face très colorée, les lèvres violettes et gonflées, les yeux saillants et injectés. L'exploration de la région du cœur ne donnant aucun indice de lésion organique réelle, la fraude est bientôt soupçonnée et presque toujours on trouve le cou fortement serré par une ligature, qui a déterminé cette congestion sanguine vers la tête.

\* \* \*

La médecine légale donne les règles générales pour découvrir qu'une maladie est simulée, mais elle ne peut embrasser tous les cas et bien souvent le simulateur est vainqueur dans sa lutte contre le praticien. Cependant, dit Briand, il faut, lorsqu'on interroge l'individu qui se dit malade, éviter de lui faire des questions trop précises, afin de le laisser dans l'incertitude sur les réponses à faire à ces questions. Il faut en entremêler d'autres qui n'aient point de rapport avec la maladie sur laquelle il existe des doutes. Il faut paraître convaincu de sa véracité, lui parler des symptômes ordinaires de sa maladie, y faire entrer d'autres symptômes tout à fait étrangers et incompatibles avec les véritables, et presque toujours le faux malade est pris par ce moyen dans son propre piège. On a aussi proposé l'emploi de l'éther ou du chloroforme pour découvrir les simulateurs, mais Briand se demande si un médecin a le droit d'agir ainsi et il répond par la négative, ajoutant que le médecin n'a pas plus le droit que le magistrat instructeur d'une affaire n'a le droit d'employer l'ivresse alcoolique ou le narcotisme pour obtenir des révélations de la part d'un prévenu ou d'un accusé.

Briand a peut-être raison, philosophiquement parlant, mais il faut bien avouer que les simulateurs n'ont pas de ces délicatesses.

## PIERRE GOBERT

PEINTRE DES PRINCES DE MONACO

(Suite).

### IV. — La Princesse d'Isenghien.

La sœur cadette de Louise-Hippolyte, Marguerite-Camille Grimaldi, jusqu'alors connue sous le nom de Mademoiselle de Carladez, épousa, le 16 avril 1720, Louis de Gand de Mérode et de Montmorency, prince d'Isenghien, lieutenant général des armées du Roi, futur gouverneur d'Arras et maréchal de France. Elle était venue pour cette cérémonie à Paris et elle était descendue précisément en l'hôtel de Matignon, où le Duc et la Duchesse de Valentinois avaient pris plaisir à la recevoir. Le mariage n'avait assurément pas été conclu par eux, mais ils eurent pour leur belle-sœur et sœur toutes les attentions qui lui étaient dues; aussi le père de la jeune femme, le Prince Antoine, crut-il devoir leur adresser ses remerciements après la fête: « Je sçais, Monsieur, écrivit-il au Duc, le 30 avril 1720, de quelle manière vous venez de solemniser le mariage de Madame d'Isenghien et je suis vivement touché d'un trait si obligeant de votre amitié pour elle. » Et il ajoutait: « Faites-moi, s'il vous plaît, la justice de ne pas douter de la reconnaissance qui me dicte mes remerciements. »

Le Duc avait profité du séjour de sa jeune belle-sœur auprès de lui, pour demander à Pierre Gobert de fixer ses traits sur la toile. Déjà, lors d'un premier séjour qu'elle avait fait à Paris, Marguerite-Camille avait posé devant le même artiste; le 7 avril 1719, Marie de Lorraine avait écrit à sa fille aînée: « Vous savés sans doute qu'el s'est fait pindre par Gobert », et elle avait ajouté: « Ne manqué pas à luy demander son portrait. » C'est sans doute pour satisfaire à cette recommandation que le Duc de Valentinois eut de nouveau recours au peintre de prédilection de sa famille. Mais la somme minime qu'il lui donna, si elle ne peut passer pour un à-compte, ferait croire que l'œuvre exécutée ne fut

pas importante, peut-être ne fut-ce qu'une simple copie, rapidement enlevée: son intendant ne paya en effet que cent livres, au mois de mai 1720, « pour le porterait de Madame la Princesse d'Ysanguin et celui de M. de Saint-Fremont. »

Aussi il est probable que le tableau ne donna pas entière satisfaction à celui qui l'avait commandé; en 1728, le peintre Chartron, un des artistes que le Duc employait à ce moment-là le plus fréquemment, marqua sur un de ses mémoires, pour avoir agrandi et repeint le « porterait » de « Madame la Duchesse d'Isanguin », une somme de cinquante livres, qui fut jugée excessive et que l'on rabattit à trente. Il est facile d'imaginer ce qui devait rester de l'œuvre de Gobert après cette opération.

Les deux toiles payées en 1720 suivirent sans doute la même destinée pendant quelque temps: elles passèrent au château de Thorigny, où elles furent signalées en 1732, après la mort de Louise-Hippolyte. Mais le portrait de la Princesse d'Isenghien revint peut-être à Paris. On en retrouva un, exposé dans le grand salon de l'hôtel de la rue de Varennes, en 1751, lorsqu'on fit l'inventaire du mobilier laissé à ses héritiers par le Duc de Valentinois.

V. — Charlotte Grimaldi, nommée Mademoiselle de Valentinois, puis Mademoiselle de Monaco.

Le premier enfant issu du mariage de Jacques-François-Léonor et de Louise-Hippolyte, fut un fils, né à Monaco, le 16 décembre 1717. L'arrivée de celui que l'on appela dès le premier jour le Marquis des Baux, fut accueillie avec la plus grande joie; on eut la douleur de le perdre au bout de trois mois, le 24 février 1718.

Le 19 mai 1719, la Duchesse de Valentinois accouchait à Paris de sa première fille. Baptisée le lendemain en l'église Saint-Sulpice, elle reçut le nom de sa marraine, Charlotte de Lorraine-Armagnac, sœur de la Princesse de Monaco; on la désigna ordinairement d'abord sous celui de Mademoiselle de Valentinois, puis sous celui de Mademoiselle de Monaco.

Dans la même lettre où Marie de Lorraine adressait ses compliments à Louise-Hippolyte pour l'heureuse naissance de cet enfant, elle demanda: « Faites moy, je vous conjure, l'amitié de m'envoyer le portrait de notre petite fille au plutost, car je meurs d'anvie de la voir. » Et cette réclamation, elle la renouvela dans presque toutes ses lettres jusqu'à écrire un jour (7 juillet 1719): « Je n'ay plus passiance d'atandre le portrait de ma petite fille, une seule ébeauche suffit pour voir son jolie petit visage, acordé moy mon envie. Je baisera ma petite enfant de bon cœur, je l'ayme bien tandrement ». Dans sa pensée, comme on l'a vu par le fragment de lettre du 14 juillet que j'ai déjà cité, c'était Gobert qui devait exécuter cette œuvre, comme il avait fait pour les Ducs de Bourgogne et de Bretagne au maillot. Ses vœux furent enfin comblés: « Je suis charmé, écrivit-elle le 6 octobre 1719, je viens de resevoir le portrait de notre enfant: c'est la plus jolie créature du monde. On conés bien a sa mine qu'el est vive... Sa phisionomie est bien belle, elle vous ressemble et au Grison. Dieu que je l'ayme et que j'ay baisé de bon cœur son portrait! »

Mais la grand'maman était insatiable; dès le 20 février 1720, elle commençait à demander un nouveau portrait: « Je vous croit bien fol de votre petit enfant de la voir en robe, écrivait-elle à sa fille, je ne la suis pas moins, mais c'est de rage de ne la pas voir, car je me la figure charmante, et vous seriés une aymable mamant de m'envoyer son portrait en robe, sa me feroit grand plaisir. » Elle reçut l'assurance qu'on lui enverrait le portrait de la mère et la fille, et ce fut assez pour adoucir ses regrets d'en être si éloignée. Mais on la fit languir et quand vinrent d'autres enfants, elle renouvela ses supplications pour qu'on lui fit connaître leur physionomie. Il semble cependant qu'elle obtint satisfaction au moins, pour Louise-Hippolyte et Charlotte, à la fin de l'année 1723.

Il est même étonnant qu'on ait attendu si longtemps pour lui envoyer une copie du portrait, qui, le 31 mai 1722, fut payé à Pierre Gobert trois louis valant ensemble 135 livres. Ce deuxième tableau n'est connu que par les comptes du Duc de Valen-

inois, comme le premier par les lettres de Marie de Lorraine; mais on imagine qu'il devait avoir les mêmes dimensions que ceux que Gobert exécuta plus tard pour les autres jeunes enfants du Duc de Valentinois, c'est-à-dire 80 sur 65 centimètres. Mademoiselle de Valentinois venait d'atteindre ses trois ans: il était d'ailleurs d'un usage relativement fréquent qu'on fixât sur la toile les traits des enfants de cet âge; pour son compte Gobert en avait peint et devait encore en peindre beaucoup. Dois-je ajouter avec M. Thoisson que le choix qu'on faisait de sa personne pour de telles œuvres était justifié? C'était, avant tout, « le peintre des femmes et des enfants, le peintre des chaires rosées, des mains fines et des visages gracieux. » Il comprenait aussi l'enfant beaucoup mieux que la plupart des artistes contemporains.

Les tableaux que commanda le Duc de Valentinois d'après sa jeune famille allaient être si nombreux qu'il craignit que plus tard on établit confusion entre les modèles représentés. Au mois de février 1724, il fit donc inscrire par un peintre appelé Pesne, dans la partie supérieure de chaque toile, le nom et l'âge de l'enfant portaituré: ceux de Mademoiselle de Valentinois durent recevoir cette inscription. On pourra donc facilement les reconnaître quand une heureuse circonstance les fera retrouver.

(A suivre).

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

## Vente du Fonds de commerce dépendant de la Faillite GRAS frères

M. le Juge-Commissaire a autorisé le Syndic à provoquer des offres pour la vente de la **Droguerie Kurz** en deux lots:

Le premier, comprenant le magasin, rue Grimaldi, et les entrepôts, sur la mise à prix de ..... **20.000 fr.**

Et le second, le magasin du boulevard du Nord à Monte Carlo, sur la mise à prix de ..... **15.000 fr.**

Faire les offres à M. RAYBAUDI, syndic, au Greffe du Tribunal Supérieur, jusqu'au 10 juillet prochain.

**VENTE** d'un **FONDS DE COMMERCE** de « **tissus** en tous genres, confections, et, en général, tout ce qui comprend l'**habillement** », ayant pour enseigne: « **AUX DAMES DE FRANCE, NOUVELLES GALERIES** », sis à Monaco, 3, rue Caroline, dépendant de la **faillite Imbert et Muller**. S'adresser au syndic, M. Auguste CIOCO.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt mai mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le premier juin suivant, volume 105, numéro 15, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même;

M. Eugène-Raymond Roganne, sculpteur-ornemaniste, demeurant à Monaco, quartier des Bas-Moulins, villa Raphaël, a acquis de

M<sup>me</sup> Alaïde Vanzetti, rentière, demeurant à Cabbé-Roquebrune, chalet Alaïde, veuve de M. Jacques Tornavacca:

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Révoires, boulevard de l'Observatoire, d'une superficie d'environ cinq cents mètres carrés, portée au plan cadastral sous le numéro 90, partie de la section A, confinant: au midi, à M. Théophile Gastaud; au nord, M. Garcin; à l'est, MM. Crovetto frères, et à l'ouest, le boulevard de l'Observatoire.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de **vingt mille francs**, ci ..... **20.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai de un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trente juin mil neuf cent huit.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le six juin mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-trois juin même mois, vol. 106, n<sup>o</sup> 2, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco ce jourd'hui même.

M. Georges Sangiorgio, fils, commerçant en vins, demeurant à Monaco, rue du Tribunal, a acquis

De M. Louis Médecin, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 23 :

Un grand magasin situé à Monaco, rue de Lorraine, n<sup>o</sup> 5, avec arrière-magasin prenant accès par la rue de Lorette, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 180, partie de la section C, confinant : au midi, la rue de Lorraine; au nord, la rue de Lorette; à l'est, la maison Imperty, et à l'ouest, à un passage.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de treize mille six cents francs, ci. . . . . 13.600 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la partie d'immeuble vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai de un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur le dit immeuble.

Monaco, le trente juin mil neuf cent huit.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le six juin mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le 22 juin même mois, vol. 106, n<sup>o</sup> 4, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même ;

M. Antoine Mantovani, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, quartier de Saint-Michel, rue des Roses, n<sup>o</sup> 9, villa Alpozzo ; et M<sup>me</sup> Catherine Dalmasso, veuve non remariée de M. Sylvestre Armando, sans profession, demeurant au même lieu, ont acquis indivisément :

De M<sup>me</sup> Delphine Daffis, propriétaire-rentière, épouse de M. Auguste Escoffier, maître d'hôtel, avec lequel elle demeure à Monaco, villa Fernand ; M. Léopold Comte, inspecteur au Casino de Monte Carlo, et M<sup>me</sup> Eugénie Albrand, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, quartier de Saint-Michel, villa des Coquelicots ; et M. Louis Chiron, propriétaire-rentier, et M<sup>me</sup> Marie-Marguerite Vaissière, son épouse, demeurant ensemble au Perreux, près Paris (Seine) ;

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit Saint-Michel, d'une superficie approximative de cent quatre-vingt-huit mètres carrés

soixante-dix décimètres carrés, détachée d'une plus grande propriété que les vendeurs possèdent audit lieu, portée au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 146, partie de la section D, confinant : au nord, à une avenue carrossable appartenant aux vendeurs ; au levant, à M. Cuyver ; au couchant, au surplus de la propriété des vendeurs, et au nord, encore à la propriété des vendeurs, ligne frontière entre la France et la Principauté de Monaco.

Cette acquisition a eu lieu, en bloc et à forfait, moyennant le prix principal de dix-neuf mille cent soixante-dix francs, ci. . . . . 19.170 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai de un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trente juin mil neuf cent huit.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

### AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M<sup>es</sup> Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

## BAINS DE MER

DE

LARVOTTO

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

Un Service de Break dessert l'Etablissement  
et part toutes les heures de la place du Casino

## ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

### L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>o</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**Nettoyage à Sec spécial.** Gants depuis 0 f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

**EINTURERIE**  
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

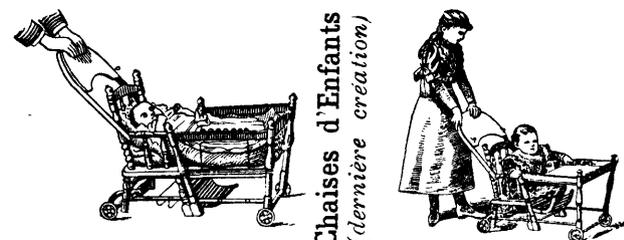
Usine à Beausoleil. — Magasin :  
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest

MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles

Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets

Prix modérés.

## LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND  
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> N<sup>os</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes. . . . . Fr. » 75

Livret-Chaix continental (mensuel) :

1<sup>er</sup> vol., réseaux français, avec huit cartes. . . . . 1 50  
2<sup>e</sup> vol., services étrangers, avec carte coloriée. . . . . 2 »

Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte. . . . . » 40

Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures. . . . . » 30

Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée. . . . . » 50

Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes. . . . . » 25

Livret de la banlieue avec carte. . . . . Ouest. . . . . » 10  
Est. . . . . » 10

Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres. . . . . 2 »

Imprimerie de Monaco — 1908